

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 29 JANVIER 1914.

---

## NATURALISATION ORDINAIRE.

~~~~~

Rapports faits, au nom de la Commission, par M. Cocq.

---

### I.

N° 3559. — *Demande de la demoiselle Sophie GROEN.*

---

MESSIEURS,

La demoiselle Groen, née à Amsterdam (Pays-Bas), le 31 janvier 1892, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle habite la Belgique depuis le 19 mars 1904 et exerce à Anvers la profession d'institutrice communale.

Elle est célibataire et s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité de la pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que la demoiselle Groen remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

*Le Rapporteur,*

FERNAND COCQ.

*Le Président,*

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

---

## II.

N° 3369. — *Demande du sieur Robert-Charles-Auguste Wolf.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Wolf, né à Breslau (Prusse), le 16 juillet 1865, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le 22 octobre 1896 et exerce à Ixelles (Brabant) la profession de négociant en pelleteries.

Il a épousé une femme allemande et est père de deux enfants dont le plus jeune est né en Belgique.

Il a satisfait aux obligations du service militaire en Allemagne et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Wolf remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

*Le Rapporteur,*

FERNAND COCQ.

*Le Président,*

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

  
